



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prise en charge

Question écrite n° 94294

Texte de la question

M. Gérard Gaudron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'absence de financement budgétaire pour le dépistage médical des personnes soumises à des expositions environnementales d'amiante, contrairement à ce qui existe pour l'exposition professionnelle. Une étude réalisée en 2005 par l'Institut national de veille sanitaire (INVS) a établi, dans le cas de la ville d'Aulnay-sous-Bois, que l'activité d'une usine de traitement de ce minerai avait influé sur l'état de santé des personnes résidant à proximité de cet établissement. Il serait donc souhaitable que les frais médicaux du dépistage consécutif à une telle exposition ne soient pas imputés aux victimes. Par conséquent, il lui demande quelles mesures pourraient être décidées rapidement afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Gaudron](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94294

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13164

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)